

**PROCES VERBAL - REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
Mercredi 12 mars 2025 à 18 h 30
A LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLEYS**

Convocation et affichage : 6 mars 2025

Sous la présidence de Monsieur Stéphane AUFRERE, Maire.

EN EXERCICE : 11

PRESENTS : 8

VOTANTS : 10

Etaient présents : Stéphane AUFRERE, Vincent COUPEROT, Oliver BOVE, Jérémy VENON, Nicolas LAROCHE, Xavier COLLON, Stevens DAVID, Charly NICOLLE

Etaient absents excusés : Jany AUCLERCQ

Christian SANSEIGNE donnant pouvoir à Stéphane AUFRERE

Julien COLLON donnant pouvoir à Jérémy VENON

Secrétaire de séance : Stevens DAVID

1. Approbation du compte-rendu du 7 janvier 2025
2. Délibération recours administratif projet éolien
3. Subvention Rugby Chablis
4. Devis Avenir Paysages
5. Devenir du captage de la fonte
6. Réflexion organisation du prochain conseil municipal en 2026
7. Questions diverses

1 . Approbation du compte-rendu du 7 janvier 2025

Monsieur le Maire ouvre la séance, vérifie que le quorum est atteint. Il demande s'il y a des remarques ou des points à rectifier sur la précédente séance. Sans observation, le procès-verbal du 7 janvier 2025 est adopté.

2. Délibération n° 02 12 03 2025 : EOLIEN - CONTENTIEUX DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF – AFFAIRE : PROJET EOLIEN « CÔTE RENARD »

Par courrier en date du 30 janvier 2025, Mr Arnaud CHARVET, Chef de bureau du Préfet de l'Yonne nous transmet l'arrêté Préfectoral n° PREF-SGAD-BE-2025-018 signé en date du 28 janvier 2025.

Cet arrêté porte autorisation environnementale d'exploiter une installation de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent dite « Parc éolien de Côte Renard » par la société C.E.P.E. CÔTE RENARD sur le territoire des communes de COLLAN, FLEYS et SERRIGNY qui va à l'encontre d'une décision du conseil municipal de notre commune en date du 20 février 2024, refusant le projet éolien et émettant un avis très défavorable.

Il vous est donc proposé :

- d'autoriser Monsieur le Maire à ester en justice dans l'instance ci-dessus rappelée ;
- de désigner comme avocat Maître Francis MONAMY, Avocat à la Cour de PARIS (75) pour défendre la commune dans cette affaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré : (Pour : 9 voix – Contre : 0 voix – Abstention : 1 voix) :

- *AUTORISE Monsieur le Maire à ester en justice auprès du Tribunal administratif ;*
- *AUTORISE Monsieur le Maire à former un recours en annulation contre l'arrêté du 28 janvier 2025 par lequel le Préfet de l'Yonne a délivré à la C.E.P.E Côte Renard une autorisation environnementale pour la réalisation d'un parc éolien sur le territoire des Communes de Collan, Fleys et Serrigny*
- *DESIGNE Maître Francis MONAMY, Avocat à la Cour de PARIS (75) pour défendre les intérêts de la commune dans cette instance ;*

3. Délibération n° 03 12 03 2025 – Subvention Ecole Rugby Chablis 2025

Comme chaque année, L'AS Chablis « Rugby » sollicite la commune pour le versement d'une subvention.

Un bon nombre d'enfants de la commune sont licenciés dans ce club.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **EMET** un avis favorable à la demande pour une somme de **200 €**.

Adoption à l'unanimité des membres présents et représentés

4. Délibération n° 04 12 03 2025 – Plantation d'un Erable et élagage de 5 platanes

Mr le Maire présente un devis concernant la plantation d'un gros érable et l'élagage de 5 platanes, ainsi de divers travaux de remise en état de massifs pour un montant total de 1.528.02 € HT (1.833.62 €).

L'entreprise Avenir Paysages étant la seule société à avoir répondu à cette demande et étant limité dans la période des saisons pour les plantations le conseil municipal **ACCEPTE** Le devis de l'entreprise « Avenir Paysages » pour un montant de 1.833.62 € TTC.

Adoption à l'unanimité des membres présents et représentés.

5 - Devenir du captage de la fonte

Le Maire informe les élus que le Syndicat des Eaux du Tonnerrois à une réflexion sur le devenir du captage de la fonte. Une proposition pourrait être faite à la commune par le Syndicat pour reprendre ce captage. La mairie le laisserait actif.

6 - Réflexion organisation du prochain conseil municipal en 2026

Le maire demande aux élus d'avoir une réflexion sur la mise en place des prochaines élections municipales qui se dérouleront en 2026.

Il annonce qu'il ne reconduira pas son mandat en tant que maire.

La secrétaire de mairie annonce également son départ fin 2026.

9 - Questions diverses

Ru de Crioux : Le maire informe les élus qu'une réunion est prévue le 2 Avril dans le cadre de la préparation du projet de remise en fond de talweg du ru de Crioux.

Suite aux différents échanges, il s'avère que les principaux intéressés sont contre le projet du Syndicat du Bassin du Serein.

Il en résulte que la réunion prévue est ajournée à une date ultérieure.

Plan de Prévention des Risques de Ruissellement du Chablisien : Le maire informe les élus que les services de la DDT vont organiser une réunion afin de procéder à la mise à jour des cartes.

L'ordre du jour étant épuisé

La séance a été levée à 19 h 30

Récapitulatif des délibérations prises :

NUMÉRO	OBJET	Pour	Contre	Abstention
02_12 03 2025	Recours sur la décision de la Préfecture sur le projet éolien Côte Renard situé sur les communes de Collan, Serrigny et Fleys	9	-	1
03_12 03 2025	Subvention Ecole Rugby Chablis 2025	10	-	-
04_12 03 2025	Plantation d'un Erable et élagage de 5 platanes	10	-	-

Secrétaire de séance
Stevens DAVID

Le Maire
Stéphane AUFRERE